



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat général
DRRH
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : ce.drh@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES ACADÉMIQUES

Séance du 16 janvier 2024

Ordre du jour :

- Adoption des comptes rendus des CSA – A des 26 juin et 4 juillet 2023
- Examen des points pour information :
 - prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024
 - évolution de la carte des langues et des enseignements de spécialité
- Examen des points pour avis :
 - répartition des moyens du premier degré pour la rentrée 2024
 - répartition des moyens du second degré pour la rentrée 2024
- Questions diverses



Liste des participants

Membres de l'administration

Madame Julie BENETTI, rectrice,

Monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général

Monsieur Antoine CHALEIX, IA-DASEN 93

Madame Anne-Marie BAZZO, IA-DASEN 94

Madame Valérie DEBUCHY, IA-DASEN 77

Monsieur David BERAHA, secrétaire général adjoint, DRRH

Madame Francette DALLE-MESE, secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives

Madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe en charge du pilotage budgétaire et financier

Monsieur Vincent BENAVENT secrétaire général adjoint en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier

Monsieur Julien LALIVE, chef de la division DE

Madame Anne TANGUY, cheffe de la division DPAAE

Monsieur Vincent ALBAUD, adjoint à la cheffe de la division DPE

Monsieur Charles NAÏM, Doyen des IA-IPR

Madame Marie-Laure de BUE, Directrice EAFC

Madame Elisabeth BOYER, conseillère de la rectrice, cheffe du SAIO

Monsieur Emeric HUGUET, rédacteur

Monsieur Pierre-Marie GIARD, chargé de mission auprès du secrétaire général



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Représentants du personnel

FSU

Titulaires

Madame Caroline QUINIOU
Madame Catherine ROUSTAN

Suppléants

Monsieur Nicolas DUVEAU
Madame Marion FOURET

FNEC-FP-FO

Titulaires

Monsieur Luc BENIZEAU
Monsieur Arnaud ALBAREDE

Suppléant

Monsieur Romain MAHLER
Madame Virginie PEROU

UNSA Education

Madame Maeve TREILLET

SUD Éducation

Madame Hélène CAREIL

*

*

*

Le CSA-A s'est réuni le 16 janvier 2024 à 09H00 sous la présidence de Mme Julie BENETTI, rectrice.

Mme la présidente ouvre la séance à 09H05, constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

M. HUGUET assure le secrétariat de séance.

M. DUVEAU (FSU) est désigné secrétaire adjoint.

Mme QUINIOU (FSU) ; **M. ALBAREDE** (FNEC-FP FO) ; **Mmes TREILLET** (UNSA Education) et **CAREIL** (SUD Education) donnent lecture de déclarations liminaires jointes au procès-verbal.



Mme la présidente considère que l'expertise pédagogique enseignante, fruit de la formation initiale et continue et de l'accompagnement des professeurs tout au long de leur carrière, constitue le premier levier permettant d'assurer la réussite des élèves.

Elle rappelle que l'administration fait le maximum pour répondre, dans les meilleurs délais, aux nombreuses demandes d'examen de situations individuelles formulées par les agents ou les organisations syndicales.

Elle informe qu'elle réunira bientôt les délégations des corps d'inspection afin d'examiner la réforme de la formation continue des enseignants prévue à la rentrée 2024.

Elle ajoute que le cadrage académique de la mise en place des groupes de besoins s'appuiera sur les GT réunis à sa demande. Les élèves de sixième et de cinquième pourront, à partir de la rentrée 2024, suivant leurs besoins tels qu'ils seront identifiés par les équipes pédagogiques, travailler à la faveur de groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques.

Elle précise que les préfets et directeurs académiques collaborent étroitement à l'identification des écoles et établissements de l'académie dont les conditions de rentrée pourraient être perturbées par l'organisation des jeux paralympiques. Les équipes seront informées en temps utile afin d'anticiper les ajustements qui pourraient être nécessaires.

M. ALBAREDE demande si les élèves de seconde n'ayant pas trouvé de stage et ne souhaitant pas effectuer de SNU pourront passer en classe de première.

Mme la présidente confirme qu'il n'a jamais été question de conditionner le passage en classe de première au suivi d'un stage ou à la participation à un séjour de cohésion mais de veiller à ce que l'environnement socio-économique des élèves ne soit plus un obstacle à l'obtention de stages. Elle rappelle que des partenariats ont été conclus depuis longtemps avec le tissu économique et associatif local comme avec les administrations publiques et précise que l'académie elle-même, les services administratifs comme les écoles et établissements, s'engage pour accueillir ses élèves en stage et leur faire découvrir la variété et la richesse des métiers du service public de l'éducation.

Mme QUINIOU (FSU) s'inquiète du délai très court accordé aux enseignants pour la correction des épreuves spécialisées.

M. CHERFI (SGA) estime que ces délais sont tenables. Il propose que cette question soit abordée avec le SIEC qui examine le plan de charge avec les organisations syndicales.

1) Adoption des comptes rendus des CSA – A des 26 juin et 4 juillet 2023

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2) Examen des points pour information

1) Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024

Mme DALLE MESE (adjointe au SGA) rappelle les étapes permettant d'effectuer les prévisions d'effectifs dans les premier et second degrés.

Mme WAGNER (chargée d'études au PAPP) précise que la diminution du nombre d'élèves, observée depuis 2021 au plan national, résulte d'évolutions démographiques confirmées dans l'académie par une baisse sensible des effectifs au constat. 469 966 élèves sont attendus dans le public à la rentrée 2024, soit une perte de 2 275 élèves représentant une baisse de 0,5 %. Dans l'enseignement privé, la variation constat / prévision est de 68



élèves sur un effectif de 28 075.

Une légère hausse des effectifs est attendue dans le second degré public avec 1 964 élèves supplémentaires soit une progression de 0,5 %, tendance qui devrait se poursuivre les trois prochaines années.

210 695 élèves sont attendus au collège pour la rentrée 2024, soit une diminution de 0,2 %, et 170 élèves supplémentaires pour la voie GT, ce qui représente une variation constat / prévision de 0,2 %. Les effectifs augmentent dans les voies professionnelle (1 844 élèves, soit 4,2 %) et post baccalauréat (390 élèves). Les effectifs de l'enseignement privé sous contrat demeurent stables.

M. CHERFI précise que prévisions effectuées en début d'année scolaire par les DSDEN sont ensuite validées par la DEPP ministérielle.

Mme la présidente rappelle la difficulté de l'exercice de prévisions d'effectifs dans une académie soumise à d'importantes variations de populations pendant la période estivale et remercie les DSDEN et le PAPP pour la qualité du travail fourni.

Mme QUINIOU fait observer que l'écart de prévisions de 2 691 élèves, constaté l'an dernier dans les collèges, a entraîné des difficultés de fonctionnement. Elle estime, cependant, que les effectifs des collèges et lycées progressent.

Mme la présidente rappelle que depuis 2020, +1 538 moyens d'enseignement ont été créés dans un contexte de diminution constante des effectifs (-7 075 élèves) dans les 1er et 2d degrés.

Mme ROUSTAN estime que l'attribution de 125 ETP aux collèges, soit une moyenne de 6 heures d'enseignement hebdomadaire, ne suffira pas à financer les groupes de niveaux dans certains établissements. Elle se demande, par ailleurs, comment les principaux parviendront, en l'absence de textes ou de consignes, à présenter leur TRMD en février.

M. CHERFI répond que l'attribution d'ETP se fait en lien avec les groupes de niveaux et les évaluations de sixième. Il informe que des moyens supplémentaires seront attribués à certains établissements et que des GT, associant des personnels de direction, seront également réunis afin d'étudier les différents cas de figure.

M. DUVEAU (FSU) émet des réserves sur la capacité d'accueil des élèves, notamment en classe de seconde MTNE, en raison de l'importante demande dont certaines filières font l'objet.

Mme ROUSTAN estime que l'éloignement géographique de certains lycées professionnels dissuade les élèves de s'y inscrire.

M. ALBAREDE demande combien d'élèves échouent au brevet des collèges.

M. CHERFI répond que le taux de réussite est de 88 %.



2) Evolution de la carte des langues et des enseignements de spécialité

a) Evolution de la carte des langues

Mme DALLE MESE (adjoite au SGA) rappelle qu'un GT a été réuni le 14 décembre afin d'examiner les demandes et avis émis par les inspecteurs. Un dispositif linguistique a été fermé et 16 ont ouvert, dont 4 sections européennes et de langues orientales, 3 LVA/LVB (dont le japonais et l'arabe), 3 enseignements de langues et de cultures européennes, 4 bilangues et 2 LV2.

Mme ROUSTAN rappelle que l'enseignement de l'italien est en perdition.

Mme DALLE MESE répond que seuls le chinois, l'arabe, le portugais et le russe figurent sur la liste académique des langues rares et à faible diffusion.

M. ALBAREDE estime que les langues vivantes et anciennes sont sacrifiées sur l'autel de l'autonomie des établissements et qu'elles devraient bénéficier d'une protection particulière.

Mme la présidente rappelle que le principe d'autonomie des établissements renvoie aux choix et arbitrages effectués par les équipes pédagogiques, même si des moyens spécifiques peuvent être alloués à l'enseignement des langues rares afin de les soutenir et d'assurer leur promotion.

M. CHERFI estime que compte tenu du nombre d'élèves étudiant l'italien, l'ajout de cette langue à la liste des langues à faible diffusion n'est pas justifié.

M. ALBAREDE rappelle que cette année certains établissements ont décidé d'ouvrir des classes supplémentaires de première et de terminale STMG sur leurs fonds propres, réduisant ainsi fortement leur marge d'autonomie. Il désapprouve la politique rectorale consistant à diminuer les moyens attribués aux STMG en raison de la diminution du nombre d'élèves inscrits dans ces filières et estime que l'allégement des effectifs dans les classes de technologie aurait permis aux établissements de maintenir leur marge de manœuvre et de conserver leur autonomie.

b) Evolution de la carte des enseignements spécialisés

Mme DALLE MESE rappelle que 2 fermetures, 2 transformations et 10 ouvertures d'enseignements de spécialités ont été présentées en GT.

3) Examen des points pour avis

1) Répartition des moyens du premier degré pour la rentrée 2024

Mme SCHITTENHELM (adjoite au SGA) rappelle que 28 892 moyens d'enseignement ont été attribués en 2023 dans un contexte de baisse démographique, soit 632 postes supplémentaires par rapport à 2020. Le P/E (6,02) et le E/C (21,5) sont conformes aux prévisions et légèrement supérieurs aux taux nationaux.



Concernant la rentrée 2024, 130 moyens d'enseignement ont été créés contre 65 en 2023 alors que la baisse démographique aurait dû entraîner mécaniquement la suppression de 142 postes. La répartition des moyens d'enseignement entre les trois départements s'est effectuée en tenant compte des prévisions d'évolution démographique, de la priorité donnée à l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap et des conditions d'encadrement. 60 moyens d'enseignement ont été attribués à la Seine-et-Marne, 40 à la Seine-Saint-Denis et 30 au Val-de-Marne. Le P/E académique (6,07) est en hausse. Depuis quelques années on observe une augmentation du P/E et une diminution du nombre d'élèves par classe.

Mme FOURET estime que les moyens d'enseignement attribués sont insuffisants si l'on prend en compte les trois critères d'attribution. Elle dénonce un choix de l'administration justifié par des raisons politiques. Elle rappelle que les propositions de cartes scolaires de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne n'ont toujours pas été communiquées aux représentants du personnel. Elle fait observer qu'en dépit des besoins très importants en matière d'inclusion scolaire, aucune classe Ulis n'a été créée dans le 94. Elle ajoute que le dispositif de dédoublement des classes en réseau d'éducation prioritaire, en cours dans le Val-de-Marne, n'en est qu'à ses débuts et ne concerne que 25 % des classes maternelles classées en REP.

Elle informe que son syndicat votera contre la proposition de répartition des moyens dans le premier degré.

M. BENIZEAU (FNEC-FP FO) estime que les conditions catastrophiques de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré résultent, entre autres, de leur affectation systématique et par défaut en classes ordinaires. Il rappelle que, l'an dernier, 90 % des demandes d'orientation en Ulis TSA notifiées par la MDPH ont été rejetées. Par ailleurs, 25 % des écoles du Val-de-Marne subiront des fermetures de classes et 75 % des écoles maternelles classées en REP ne bénéficieront pas du dispositif des grandes sections dédoublées.

Par conséquent, son syndicat s'opposera à cette proposition de répartition.

Mme la présidente estime qu'il faut se réjouir de l'attribution de 130 moyens d'enseignement supplémentaires dans un contexte de diminution des effectifs dans le premier degré qui aurait pu conduire à des suppressions de postes. Elle précise que la répartition des moyens d'enseignement entre les trois départements a tenu compte des prévisions démographiques, notamment d'une baisse des effectifs en Seine-Saint-Denis plus importante qu'initialement prévu. Elle rappelle que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap constitue une priorité académique et informe que les moyens attribués à la prochaine rentrée permettront la prise en compte des élèves scolarisés en Ulis dans le calcul des effectifs des classes ordinaires afin de favoriser l'inclusion de ces élèves. Elle indique enfin que les taux d'encadrement dans les trois départements ont été maintenus, voire améliorés.

Mme BAZZO (IA-DASEN du 94) informe que 4 ULIS seront ouvertes dans le département et que les budgets seront complétés par des crédits fléchés alloués par le ministère dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Le dispositif des écoles inclusives a vocation à être cofinancé par l'ARS.

M. CHERFI soumet la mesure de répartition des moyens du premier degré entre les trois départements pour la rentrée 2024 au vote des organisations syndicales.

La proposition est rejetée à l'unanimité.

2) Répartition des moyens du second degré pour la rentrée 2024



Mme DALLE MESE informe que le ministère a attribué 225 moyens d'enseignement, créés sur le bop 141, contre 70 l'an dernier. La répartition des mesures de rentrée a pris en compte trois critères : la création de groupes de niveaux en classes de sixième et cinquième ; la hausse des effectifs prévisionnels en voie professionnelle (1 844 élèves supplémentaires) et la volonté de maintenir un taux d'encadrement (H/E) homogène dans l'académie. Les collèges ont obtenu 125 moyens d'enseignement ; 33 pour la Seine-et-Marne, 60 pour la Seine-Saint-Denis et 32 pour le Val-de-Marne. 80 moyens d'enseignement ont été attribués à la voie professionnelle, en raison de l'augmentation importante des effectifs, et 20 à la voie générale et technologique.

Le H/E des collèges et lycées est stable. Celui de la voie professionnelle est en légère baisse malgré l'importance des moyens consacrés à cette filière.

M. DUVEAU rappelle l'existence d'importantes tensions concernant le recrutement dans certaines disciplines de la voie professionnelle et craint l'absence d'enseignants devant les élèves. Il informe que les enseignants de l'établissement où il exerce sont obligés d'effectuer jusqu'à 30 heures de cours hebdomadaire pour pallier ces absences, parfois depuis la rentrée pour certaines matières.

Mme la présidente reconnaît les tensions sur le remplacement de longue durée dans certaines disciplines de la voie professionnelle tout en soulignant l'importance des moyens d'enseignement supplémentaires qui y seront affectés à la rentrée prochaine (80 postes). Elle espère une augmentation du nombre de lauréats aux différents concours de recrutement, à l'image de l'attrait renouvelé des élèves pour la voie professionnelle, et rappelle le rôle fondamental des inspecteurs dans la constitution de viviers et le recrutement des profils recherchés.

Mme FOURET demande des précisions sur les mesures envisagées par l'administration en cas d'augmentation du nombre d'élèves en difficulté dépassant les prévisions ainsi que sur la gestion des conséquences de l'alignement des groupes sur les conditions de travail des élèves.

Mme la présidente répond que des GT, associant personnels de direction, corps d'inspection et services, seront mis en place pour réfléchir notamment à des propositions d'organisations pédagogiques. Elle précise que l'enjeu consiste à faire bénéficier des élèves, dont les besoins sont identifiés par les équipes, des meilleures conditions d'encadrement à la faveur de groupes à effectifs réduits en français et des mathématiques. Les moyens supplémentaires seront alloués aux collèges suivant la part de leurs élèves à besoins. La mise en place de ces groupes à effectifs réduits doit être aussi l'occasion pour les enseignants de réinterroger leurs pratiques pédagogiques et de tendre à une plus grande différenciation.

M. ALBAREDE estime que la répartition des moyens ne prend pas suffisamment en compte les remplacements de longue durée et qu'elle ne mentionne pas l'attribution de moyens hors enseignants. Il ajoute que la constitution de groupes à effectifs réduits en collèges REP et REP+ risque d'aboutir à une flexibilité importante, voire excessive, de l'emploi du temps des enseignants.

M. CHERFI répond que les remplacements ne figurent pas dans l'allocation des moyens en raison du renforcement, l'an dernier, des moyens consacrés aux suppléances et aux remplacements. Il confirme que les besoins accrus de l'académie, à la prochaine rentrée, en enseignants de mathématiques et de lettres modernes entraînera des recrutements et renouvellements de contrats anticipés.

Mme la présidente soumet la répartition des moyens du second degré au vote des représentants du personnel.

La répartition des moyens est rejetée à l'unanimité.



M. CHERFI rappelle que ce vote, régi par les dispositions de l'article 51 du Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration, n'impose pas à l'administration d'organiser un nouveau vote, dans le cadre d'une formation de repli, en cas de vote unanimement défavorable émanant des représentants du personnel.

4) Examen des questions diverses

1) Prime de fidélisation en Seine-Saint-Denis

M. BERAHA (SGA-DRRH) répond que le rectorat attend des précisions de la DAF avant de publier la circulaire afin que son contenu et ses conditions de mise en œuvre soient clairs pour l'ensemble des agents.

2) Obtention du label « classes et établissements engagés » par le lycée Louise Michel de Bobigny

Mme la présidente précise que le chef d'établissement présentera ce projet en conseil d'administration mais qu'aucun vote n'est requis.

M. ALBAREDE craint que le SNU ne constitue, par le biais du séjour de cohésion, véritable cheval de Troie du ministère des armées, un moyen déguisé de recrutement des élèves.

3) Demandes de ruptures conventionnelles

M. BERAHA répond que la rupture conventionnelle ne s'impose à aucune des parties et que l'administration ne peut être à l'initiative de cette demande. Il rappelle que lors de l'entretien l'agent peut être assisté par un représentant du personnel appartenant à l'organisation syndicale de son choix.

Mme FOURET demande que les étapes et le calendrier de la procédure soient précisés.

M. BERAHA répond qu'un calendrier sera élaboré.

4) Jugement du tribunal administratif de Versailles de 2016 réexaminant l'avancement d'un collègue

M. BERAHA répond que les tableaux d'avancement de l'académie, conformes aux principes énoncés par ce jugement, ne nécessitent aucune modification.

5) Situation des adjoints gestionnaires

M. BERAHA informe que 7 postes d'adjoints gestionnaires sont actuellement vacants. 3 agents sont en cours de recrutement et 4 postes seront attribués aux lauréats des IRA. Par ailleurs, les services de la DPAE font passer de nombreux entretiens afin de recruter des agents contractuels pour assurer les suppléances. Il rappelle que de nombreux agents sont recrutés sur des postes profilés en dehors des périodes de mobilité.

6) Demande de communication de l'identité et contact du DPO de l'académie

Mme SCHITTENHELM répond que cet agent est en cours de recrutement (9 candidatures, 2 agents présélectionnés).

7) Présentation des résultats d'un questionnaire envoyé aux agents exerçant dans le 93

La question émanant des organisations syndicales fait état d'un questionnaire, adressé aux personnels exerçant



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

en Seine-Saint-Denis par une intersyndicale le 21 décembre. Il signale les besoins du département concernant la santé, l'accès aux bourses, l'état des locaux, les effectifs, les remplacements et sollicite l'attribution de moyens budgétaires spécifiques.

M. CHALEIX répond que la répartition opérée par les BOP 140 et 141 montre le caractère prioritaire de l'action de Madame la rectrice en Seine-Saint-Denis.

Il rappelle que les postes d'assistants de service social, d'infirmiers et de médecins scolaires ont été budgétés mais que le recrutement de ces agents s'avère particulièrement difficile.

Il ajoute qu'un important travail sur la mixité est effectué sous l'autorité de Madame la rectrice, avec le soutien politique du président du conseil départemental et grâce à un partenariat fort avec la direction de l'éducation du conseil départemental. Le développement de formations d'excellence ainsi que l'établissement d'une liste de collèges souffrant d'un important déficit d'attractivité et ayant vocation à faire l'objet d'une politique de sectorisation ou d'affectation spécifique devraient permettre la promotion de la mixité et la lutte contre la ségrégation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

LA PRÉSIDENTE

Julie BENETTI

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Emeric HUGUET

LE SECRETAIRE ADJOINT

Nicolas DUVEAU